

**FEDERATION NATIONALE DES SCoTs : ADHESION 2023**

**Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président**

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoTs de juin 2010, la Fédération Nationale des SCoTs a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part, à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Afin de continuer à bénéficier des services et des ressources de la Fédération des SCoTs, Il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2023

La cotisation pour l'année 2023 s'élèverait, compte tenu de la population du périmètre de notre SCoT (soit 154 228 habitants), à **1 697 €**. Le comité syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :**

- d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoTs à compter de l'année 2023 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des SCoTs, et dont le montant s'élève, pour l'année 2023, à **1 697 €** correspondant à une cotisation de 0,011€ par habitant ;
- de désigner M. Emmanuel AGIUS (le cas échéant : «en qualité de titulaire, M. Eric BUY en qualité de suppléant») pour représenter le SyMPaC au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoTs ;
- le cas échéant : d'autoriser, en cas d'empêchement, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoTs.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 mars 2023
- son envoi à l'affichage le : 21 mars 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 mars 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET  
Date de signature : 28/03/2023  
Qualité : Président du SYMPaC

Ludovic LOQUET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Président,**



Ludovic LOQUET



## COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

Le seize mars de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

### Etaients présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, Claudia ROBERT, MM. Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaients excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mr LOQUET), Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Guy BEGUE, Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier LEVREAY (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaients absents :

M. Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur CORDENOS